

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 20 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt mars, à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, Président, à la Mairie de Salignac, sur convocation du Président en date du 21 février 2024.

Présent.e.s	14
Procuration	1
Total	15

Madame Fabienne Lagoubie est élue Secrétaire de Séance.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote :

Présents : Monsieur Serge SOULIGNAC, Monsieur Patrick BONNEFON, Monsieur Alain LAPORTE, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Jean-Michel PERUSIN, Monsieur Daniel BARIL, Monsieur Dominique BOUSQUET, Madame Francine BOURRA, Monsieur Jean-Yves VERGNE, Monsieur Henri BOUCHARD, Monsieur Christian LEOTHIER, Madame Florence GAUTHIER, Monsieur Raymond MARTY, Monsieur Philippe CHEYROU.

Procurations de : Monsieur Jean-Marie LAVAL à Monsieur Serge SOULIGNAC

Délibération n° 2024-03-20-002

Compte Administratif – budget principal

Les membres du Comité Syndical délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2023 à l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président précise que ces résultats sont conformes au Compte de Gestion produit par le comptable du Centre des Finances Publiques de Sarlat-La-Canéda.

Monsieur le Président, après avoir donné toutes les explications souhaitées, se retire et ne participe pas au vote. Monsieur Christian Léothier assure la Présidence pour ce vote.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

<u>EXECUTION DU BUDGET 2023</u>			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	64.414,52 €	42.991,79 €	-21.422,73 €
INVESTISSEMENT	3.142,84 €	0,00 €	-3.142,84 €
<u>REPORTS 2022</u>			
EXPLOITATION 002	0,00 €	120.961,23 €	+ 120.961,23 €
INVESTISSEMENT 001	0,00 €	135 000,00 €	+ 135 000,00 €

<u>RESULTAT CUMULE 2023</u>			
EXPLOITATION	64.414,52 €	163.953,02 €	+ 99.538,50 €
INVESTISSEMENT	3.142,84 €	135 000,00 €	+ 131.857,16 €
TOTAL	67.557,36 €	298.953,02 €	+ 231.395,66 €
<u>RESTES A REALISER 2023</u>			
INVESTISSEMENT	168.486,00 €	0,00 €	- 168.486,00 €
<u>RESULTAT NET 2023</u>			+ 62.909,66 €

Vote pour	15
Vote contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de Séance,


Fabienne Lagoubie

Le Président,



Jean-Michel Pérusin

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir

Place Marc Busson – 24 200 SABLAT – Tél : 05.53.31.56.01

DEPARTEMENT

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

DORDOGNE

Séance du 20 mars 2024

Présent.e.s	14
Procuration	1
Total	15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt mars, à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, Président, à la Mairie de Salignac, sur convocation du Président en date du 21 février 2024.

Madame Fabienne Lagoubie est élue Secrétaire de Séance.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote :

Présents : Monsieur Serge SOULIGNAC, Monsieur Patrick BONNEFON, Monsieur Alain LAPORTE, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Jean-Michel PERUSIN, Monsieur Daniel BARIL, Monsieur Dominique BOUSQUET, Madame Francine BOURRA, Monsieur Jean-Yves VERGNE, Monsieur Henri BOUCHARD, Monsieur Christian LEOTHIER, Madame Florence GAUTHIER, Monsieur Raymond MARTY, Monsieur Philippe CHEYROU.

Procurations de : Monsieur Jean-Marie LAVAL à Monsieur Serge SOULIGNAC

Délibération n° 2024-03-20-003

COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET SM SCoT

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Jean-Michel Perusin,

. Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer s'il y a lieu ;

. Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

. Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'elle a prescrit de passer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

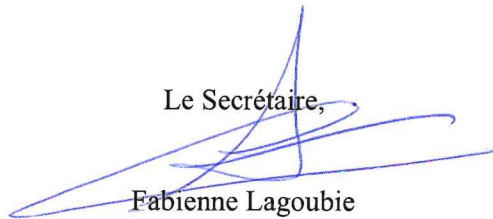
- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **STATUANT** sur l'exécution de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote pour	15
Vote contre	0
Abstention	0

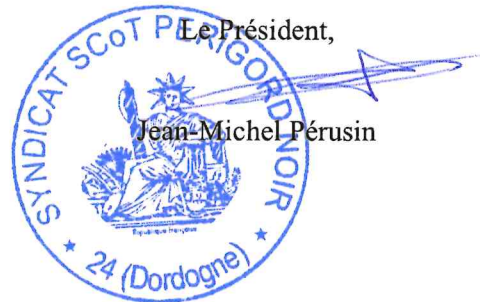
Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire,



Fabienne Lagoubie

Le Président,



Jean-Michel Pérusin

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Syndicat Mixte du SCOT du Périgord Noir

Place Marc Busson – 24 200 SABLAT – Tél : 05.53.31.56.01

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 20 mars 2024

Présent.e.s	14
Procuration	1
Total	15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt mars, à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, Président, à la Mairie de Salignac, sur convocation du Président en date du 21 février 2024.

Madame Fabienne Lagoubie est élue Secrétaire de Séance.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote :

Présents : Monsieur Serge SOULIGNAC, Monsieur Patrick BONNEFON, Monsieur Alain LAPORTE, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Jean-Michel PERUSIN, Monsieur Daniel BARIL, Monsieur Dominique BOUSQUET, Madame Francine BOURRA, Monsieur Jean-Yves VERGNE, Monsieur Henri BOUCHARD, Monsieur Christian LEOTHIER, Madame Florence GAUTHIER, Monsieur Raymond MARTY, Monsieur Philippe CHEYROU.

Procurations de : Monsieur Jean-Marie LAVAL à Monsieur Serge SOULIGNAC

Délibération n° 2024-03-20-004

Affectation des résultats 2023 – Budget SM SCoT PN

L'exécution de l'exercice 2023 du Budget SM SCOT PN laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	64.414,52 €
Recettes réalisées :	42.991,79 €
Soit un résultat 2023 de :	- 21.422,73 €
Report 2022 :	+ 120.961,23 €
Soit un résultat cumulé de :	+ 99.538,50 €

Section d'Investissement :

Dépenses réalisées :	3.142,84 €
Recettes réalisées :	0,00 €
Soit un solde d'exécution 2023 de :	- 3.142,84 €
Report 2022:	+ 135.000,00 €
Soit un solde cumulé de :	+ 131.857,16 €

Reste à réaliser en dépenses :	168.486,00 €
Reste à réaliser en recettes :	0,00 €
Solde restes à réaliser	- 168.486,00 €
Besoin net de la section d'Investissement :	36 628,84 €

Résultat global 2023	+ 62.909,66 €
-----------------------------	----------------------

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit :

- **62.909,66 €** reportés en recettes de fonctionnement au compte 002
- **131.857,16 €** reportés en recettes d'investissement au compte 001
- **36.628,84€** affectés au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter au budget 2024, les résultats de l'exercice 2023 tels que proposés ci-dessus.

Vote pour	15
Vote contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de Séance,



Fabienne Lagoubie

Le Président,



Syndicat Mixte du SCOT du Périgord Noir

Place Marc Busson – 24 200 SABLAT – Tél : 05.53.31.56.01

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 20 mars 2024

Présent.e.s	14
Procuration	1
Total	15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt mars, à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, Président, à la Mairie de Salignac, sur convocation du Président en date du 21 février 2024.

Madame Fabienne Lagoubie est élue Secrétaire de Séance.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote :

Présents : Monsieur Serge SOULIGNAC, Monsieur Patrick BONNEFON, Monsieur Alain LAPORTE, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Jean-Michel PERUSIN, Monsieur Daniel BARIL, Monsieur Dominique BOUSQUET, Madame Francine BOURRA, Monsieur Jean-Yves VERGNE, Monsieur Henri BOUCHARD, Monsieur Christian LEOTHIER, Madame Florence GAUTHIER, Monsieur Raymond MARTY, Monsieur Philippe CHEYROU.

Procurations de : Monsieur Jean-Marie LAVAL à Monsieur Serge SOULIGNAC.

Délibération n° 2024-03-20-005

Exécution des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que l'article L-1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe les conditions d'exécution des dépenses et des recettes jusqu'à la date d'adoption du budget.

Ainsi, en section de fonctionnement, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En section d'investissement, des dépenses peuvent être exécutées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent sur autorisation de l'organe délibérant.

Considérant que certaines opérations d'investissement engagées sont programmées sur plusieurs exercices financiers, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à faire application des dispositions précitées afin d'assurer la continuité des paiements.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2023, soit :

CHAPITRES /OPERATIONS	Crédits ouverts au Budget 2023	1/4 des crédits ouverts selon autorisation Article L1612-1 du CGCT
Chapitre 21	7.500€	1.875€
Chapitre 20	181.781€	45.445,25€
Total	189.281€	47.320,25€

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote pour	15
Vote contre	0
Abstention	0

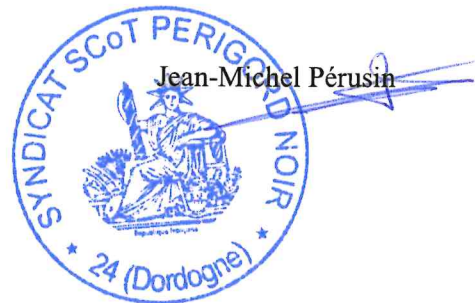
Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de Séance,



Fabienne Lagoubie

Le Président,



Jean-Michel Pérusin

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir

Place Marc Busson – 24 200 SARLAT – Tél : 05.53.31.56.01

DEPARTEMENT

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

DORDOGNE

Séance du 20 mars 2024

L'an deux- mille-vingt-quatre, le vingt mars, à neuf heures, les membres du comité syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, Président, à la Mairie de Salignac, sur convocation du Président en date du 21 février 2024.

Présent.e.s	14
Procuration	1
Total	15

Madame Fabienne Lagoubie est élue Secrétaire de Séance.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote :

Présents : Monsieur Serge SOULIGNAC, Monsieur Patrick BONNEFON, Monsieur Alain LAPORTE, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Jean-Michel PERUSIN, Monsieur Daniel BARIL, Monsieur Dominique BOUSQUET, Madame Francine BOURRA, Monsieur Jean-Yves VERGNE, Monsieur Henri BOUCHARD, Monsieur Christian LEOTHIER, Madame Florence GAUTHIER, Monsieur Raymond MARTY, Monsieur Philippe CHEYROU.

Procurations de : Monsieur Jean-Marie LAVAL à Monsieur Serge SOULIGNAC.

Délibération n° 2024-03-20-001

Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion pour les membres du Comité Syndical d'échanger sur les objectifs de la démarche SCoT et sur les moyens mobilisés pour poursuivre ces objectifs.

Cette année et selon le calendrier prévisionnel d'élaboration du SCoT, l'engagement financier de l'étude devrait correspondre à la phase pré-opérationnelle et au diagnostic, soit un coût avoisinant 92 000.00 €.

La cotisation pour l'année 2024 passe de 0.50 à 0.80 centimes par an et par habitant, les résultats des années précédentes permettant encore de contenir le montant pour cette année.

La convention qui lie le Pays du Périgord Noir au Syndicat Mixte concernant les frais de structures s'élèvera désormais à 17 %.

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du Syndicat Mixte pour l'exercice 2024 tenu lors de cette séance.

Vote pour	15
Vote contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de Séance,

Fabienne Lagoubie

Le Président,

Jean-Michel Pérusin

